

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.06.2022	16h12	22.180	DFDS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Pour une réduction des coûts des documents officiels sur le Guichet unique	
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de réduire ou de supprimer les émoluments facturés aux citoyens pour toute démarche administrative ou document officiel provenant du Guichet unique.	
Développement : Notre société est en pleine digitalisation et notre administration essaie tant bien que mal de suivre le rythme, notamment grâce à sa nouvelle commission Digitalisation. Cependant, aujourd'hui, quand un citoyen souhaite entreprendre des démarches en ligne via le Guichet unique, que ce soit pour une attestation de domicile, un extrait des poursuites ou d'autres démarches, il lui est toujours facturé le même émolument que s'il se rendait physiquement au guichet de l'administration. Sachant que le citoyen soulage l'administration d'un passage au guichet, de l'utilisation du matériel de l'État ou des communes et du temps de travail d'un fonctionnaire, et qu'en plus le citoyen doit utiliser ses propres imprimante, papier et encre, facturer le même émolument au citoyen qui imprime lui-même son document en ligne qu'à celui qui se déplace physiquement au guichet est-il justifié ? Le coût de développement et de maintenance du parc informatique et du Guichet unique le justifie-t-il vraiment ? À l'heure où : – les allègements fiscaux sont rares et tout de suite compensés par une hausse des taxes ; – chaque année, le nombre d'EPT de l'État ne cesse d'augmenter ; – notre société se digitalise de plus en plus et où chaque démarche est bientôt réalisable depuis son canapé ou son smartphone, ne serait-il pas judicieux d'avancer notre montre et de donner un signal fort pour la digitalisation, pour nos concitoyens soucieux de se simplifier la vie et de décharger l'administration publique ? Par effet boule de neige, rappelons que chaque citoyen qui effectue ses démarches en ligne décharge l'administration et, osons l'espérer, permettra de diminuer ou au moins de maintenir à terme les EPT dans l'administration, et donc de compenser la possible « perte » de rentrée d'argent pour le canton ou les communes.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Evan Finger		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niels Rosselet-Christ	Grégoire Cario	Arnaud Durini
Daniel Berger	Christiane Barbey	Estelle Matthey-Junod
Roxann Durini	Quentin Geiser	Damien Schär

Position du Conseil d'État

La question des émoluments doit faire l'objet d'une réflexion globale et ne peut se limiter à la réduction ou la suppression des émoluments des prestations du Guichet unique, sachant que la prestation en ligne a également un coût pour l'État. Cela étant, votre Autorité a accepté le 25 avril 2018 le postulat du groupe socialiste 18.125, « Favoriser

le Guichet unique par un bonus financier », qui va dans le même sens tout en ouvrant davantage le champ des possibles. La réponse est prévue dans le schéma directeur informatique.